

2. LE CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Pendant les six derniers mois du mandat canadien au Conseil de sécurité, soit du 1^{er} août 1990 au 31 décembre 1990, les débats et les résolutions de ce dernier visaient principalement la crise du golfe Persique. Le Canada a voté en faveur de toutes résolutions relatives au Golfe, qui sont résumées dans un chapitre distinct (voir LE RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES CONCERNANT LE GOLFE PERSIQUE). Au cours de ces six mois, le Conseil de sécurité a également adopté les résolutions suivantes :

S/RES/672. Le 12 octobre 1990, s'agissant des incidents survenus à Jérusalem le 8 octobre 1990, le Conseil condamne l'usage de la violence par les forces de sécurité israéliennes et demande au Secrétaire général d'envoyer une mission dans la région;

S/RES/673. Le 24 octobre 1990, le Conseil déplore la décision d'Israël de refuser l'entrée d'une mission du Secrétaire général, et lui demande de reconsidérer cette décision;

S/RES/676. Le 28 novembre 1990, le Conseil prolonge de deux mois le mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran-Irak; et

S/RES/681. Le 20 décembre 1990, le Conseil demande au Secrétaire général d'approfondir, en coopération avec la Croix-Rouge, l'idée d'une réunion des hautes parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève de 1949. Il lui demande également de suivre la situation des civils palestiniens vivant sous occupation israélienne.

Le Canada a voté en faveur de toutes les résolutions ci-dessus.